

Mies valide à son tour un remaniement capital pour le futur port



PAR MLB

 Réagir à cet article

TERRE SAINTE Après Tannay, il y a une semaine, les élus myarolans ont à leur tour dit oui à une nouvelle étape incontournable pour le réaménagement de leurs rives et la construction d'un nouveau port.

Tout comme Tannay la semaine passée, le Conseil communal de Mies s'est prononcé sur la constitution d'une convention financière en vue de la légalisation du plan d'affectation des rives du lac sur les territoires des deux communes. «Il y a trois ans, les corps électoraux de Mies et de Tannay avaient répondu favorablement à 80% au concept de l'agrandissement du port de Tannay. Et afin de pouvoir réaliser les objectifs visés dans le cadre du concept d'aménagement des rives du lac et de l'agrandissement du port, un plan d'affectation est nécessaire avant d'entamer les travaux. Cette convention implique un remaniement parcellaire entre le canton de Vaud, les communes de Mies et de Tannay» a expliqué le syndic Pierre-Alain Schmidt.

Les commissions des finances et de gestion ont proposé d'amender le préavis présenté, afin d'exclure la vente de deux parcelles appartenant à l'état. Les conseillers ont accepté à l'unanimité le préavis d'un montant de 160 000 francs. Avec l'acceptation par les communes de Mies et de Tannay du plan d'affectation des rives du lac, le projet peut maintenant aller de l'avant.